



Lettre huissier valable ou pas !!!!!!!

Par **laurent08**, le **02/06/2009** à **14:14**

Bonjour,

voila j ai une lettre de huissier benton et piercy de payer par rapport a un compte mistral chez finaref pour payer 439 euro on leur a tel on paye en 3 fois mais apres le dossier retourne chez finaref

cette lettre etai en envoi ecopli sans cachet ni signature dois je en tenir compte

je vous site la lettre

a ce jour vous etes debiteur d' un arrieré de euros dans le dossier cité en référence.

il sagit d une affaire qui a deja ete geree par votre creancier et qui nous parvient a la suite d un incident de paiement repetee

sans reglement immediat de cette some le creancier entend obtenir votre comdamnation en paiement dans le but de faire executer la decison de justice

merci repondez moi

le blanc dans la premiere phrase est comme sa sur la lettre

ma situation est que je suis au rmi et mon mari au assedic j ai une fille de 3 ans c pour sa les impayer

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **20:28**

Bonjour,

Prenez contact avec l'huissier ou finaref pour solder votre situation avec un échéancier.
Sachez que les assedic sont saisissables.